



SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Fonds pour les systèmes informatiques**b) Investissement dans la technologie de l'information**

1. En juin 2002, la Conférence internationale du Travail a décidé de créer un Fonds pour les systèmes informatiques grâce à des ressources provenant de l'excédent de 1998-99, et de lui allouer une dotation de 25 millions de dollars E.-U. Ce fonds est intégralement destiné au perfectionnement des systèmes de gestion financière et de gestion des ressources humaines du BIT. Afin de répondre partiellement aux autres besoins du Bureau en matière de technologie de l'information, la Conférence internationale du Travail a approuvé le transfert au Fonds pour les systèmes informatiques d'un montant supplémentaire de 5 millions de dollars E.-U. provenant de l'excédent de 2000-01, étant entendu que toute proposition d'utilisation de ces ressources serait soumise au Conseil d'administration pour approbation préalable.
2. Les principaux besoins du BIT en matière de technologie de l'information ont déjà été identifiés dans des documents¹ soumis au Conseil d'administration. Ils incluent le perfectionnement de l'infrastructure de télécommunications, la mise en place d'un système de gestion de contenu et de documents (CDMS), la reprise du traitement après un sinistre et la sécurité du matériel, la création d'un réseau de stockage (SAN), l'achat de licences Microsoft Office, la modernisation du système de vote électronique de la Conférence et l'installation d'une nouvelle méthode de connexion Internet au siège. A sa 285^e session, en novembre 2002, le Conseil d'administration a approuvé, sur recommandation de la Commission du programme, du budget et de l'administration², l'utilisation d'une somme allant jusqu'à 600 000 dollars E.-U. pour financer le remplacement du système de vote électronique et développer encore la technologie de l'information à la Conférence, un montant de 4,4 millions de dollars E.-U. demeurant disponible dans le Fonds pour les systèmes informatiques.
3. Une analyse plus poussée des besoins et des priorités du Bureau en matière de technologie informatique a montré que l'amélioration de l'infrastructure de télécommunications du

¹ Documents GB.273/PFA/6 et GB.277/PFA/22.

² Document GB.285/PFA/5/2.

BIT et la réalisation de progrès tangibles dans la mise en place du système de gestion de contenu et de documents (CDMS) constituaient les deux mesures les plus urgentes. Le présent document présente en détail les propositions avancées en ce sens et demande à la commission d'approuver l'imputation des investissements requis par ces deux propositions au Fonds pour les systèmes informatiques.

Améliorations de l'infrastructure de télécommunications au siège et sur le terrain

4. Tous les bureaux extérieurs du BIT doivent disposer d'une infrastructure de télécommunications adéquate afin de pouvoir accéder en temps voulu et de manière précise à l'information et à son contenu. Cela est essentiel pour améliorer la coordination et la rationalisation des activités tant entre le siège et les bureaux extérieurs qu'entre ces derniers, faciliter la gestion de l'information, améliorer le processus de décision et rationaliser les fonctions administratives.
5. Tous les bureaux extérieurs sont actuellement connectés à l'Internet par le biais de fournisseurs d'accès locaux, ce qui permet à tous les fonctionnaires du BIT d'accéder au courrier électronique, à l'Intranet, et à quelques applications de type Web. Un groupe de travail sur les télécommunications, créé pour évaluer les besoins du BIT en matière de communications voix et données en réseau, de sécurité de l'information et de performance, a conclu que les fournisseurs d'accès locaux n'ont pas une capacité suffisante au regard des processus et des flux clés d'une organisation aussi décentralisée que l'OIT. Le groupe de travail a jugé essentielle et urgente la mise en place d'une infrastructure de télécommunications plus robuste, à même de servir les changements en cours qui dépendent de l'accès sûr et à haut débit aux systèmes basés Web, y compris aux applications clés à l'échelle du Bureau, comme le progiciel de gestion intégrée (ERP). Une telle infrastructure permettrait également d'établir les bases nécessaires à un partage de l'information en réseau grâce aux applications envisagées, telles que le système de gestion électronique des documents (EDMS), d'améliorer la communication et de favoriser de nouvelles méthodes de travail, comme la vidéoconférence.
6. Le Groupe de travail sur les télécommunications a rédigé un appel d'offres afin de choisir un ou plusieurs prestataires susceptibles de mettre en œuvre une infrastructure globale de télécommunications au BIT. Au moment de la rédaction du présent document, les trois réponses reçues suite à cet appel d'offres étaient encore à l'examen du point de vue tant de leur intérêt commercial que de considérations techniques. Un choix devrait pouvoir être effectué d'ici fin avril 2003. Au vu des analyses effectuées jusqu'ici, le coût de cette proposition est estimé à 3 millions de dollars E.-U.
7. Cette infrastructure améliorée serait d'abord mise en place dans les bureaux régionaux, mais 50 bureaux extérieurs devraient être globalement reliés d'ici fin 2004. L'amélioration de la bande passante et de la performance concerneront tous les bureaux. La priorité sera accordée aux régions qui connaissent actuellement des problèmes de connexion à Internet, mais le déploiement progressif suivra dans les autres régions.
8. La mise en place d'une infrastructure de télécommunications améliorée permettra aux fonctionnaires du BIT sur le terrain de disposer rapidement d'un environnement de transmission sûre de données, qui s'étendra ultérieurement aux données vocales. Cela permettra aux gestionnaires des bureaux extérieurs d'actualiser les informations administratives (relatives aux ressources financières et aux ressources humaines, entre autres) et d'améliorer la gestion des informations (par exemple grâce à des rapports

accessibles en ligne). Cette infrastructure permettra également d'accéder en réseau aux documents, publications et comptes-rendus des organes de l'Organisation, dès lors qu'ils auront été formatés en version électronique.

- 9. *La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'approuver l'utilisation d'une somme allant jusqu'à 3 millions de dollars E.-U. prélevée sur le Fonds pour les systèmes informatiques pour perfectionner l'infrastructure de télécommunications au siège et sur le terrain.***

Système de gestion électronique des documents (EDMS)

- 10.** Les documents et les informations revêtent des formes multiples, telles que le courrier électronique, les fichiers de traitement de textes, les tableaux, les publications, les images numérisées, les pages Web, les supports audio et vidéo. Il n'existe pas, actuellement, de procédure standardisée de gestion des documents électroniques ni d'application permettant d'effectuer une recherche dans tous les documents actifs ou archivés du BIT. Il importe de remédier de toute urgence à cette situation car l'information joue un rôle clé dans les activités du BIT. Le stockage et la recherche efficaces de documents est une condition essentielle pour permettre à l'OIT de gérer efficacement les connaissances.
- 11.** Un nouvel outil de gestion bibliographique a été introduit et mis en place en 2002, qui permet d'accéder à la base de données de la bibliothèque du BIT, Labordoc, sur Internet. Cette application sera bientôt accessible à tout le personnel du Bureau et facilitera le classement et l'accès aux documents dans d'autres recueils d'informations et bases de données au siège et sur le terrain. Un meilleur accès à Labordoc permettra également aux mandants de l'Organisation d'avoir plus facilement accès au matériel bibliographique.
- 12.** Un groupe de travail du BIT a tenu de larges consultations au sein du Bureau afin d'examiner les moyens de mettre en œuvre un système totalement intégré de gestion de contenu et de documents. Sur la base de ces consultations, le groupe de travail a estimé que la suite logique serait que le Bureau se dote d'un système de gestion électronique des documents qui soit intégré au système bibliographique. Le coût de cette proposition est évalué à 500 000 dollars E.-U.
- 13.** Pour mettre en place ce système, les efforts devraient porter en premier lieu sur la préparation, les processus de flux de travail, l'archivage et l'accès aux documents officiels, aux documents de travail et aux publications, ainsi que sur la création de documents internes. Il faudra une étude de faisabilité et un plan de mise en œuvre réalisés en consultation avec les départements concernés et avec l'aide d'un consultant extérieur. Les ressources permettront de financer l'acquisition d'équipements, d'un logiciel, et des services de formation. Les départements prioritairement concernés seront identifiés au cours de l'étude de faisabilité, l'objectif étant de mettre en œuvre ce système avant fin 2004. Il sera à terme étendu à l'ensemble du Bureau d'ici fin 2006.
- 14.** Un tel investissement devrait permettre à tout le personnel du BIT d'archiver, de rechercher et d'accéder à des documents très variés sous forme électronique. Les fonctionnaires sur le terrain bénéficieront rapidement d'un accès nettement amélioré à la somme de connaissances et d'informations dont dispose le Bureau, ce qui améliorera également l'échange de connaissances entre secteurs et lieux d'affectation. Cet investissement permettra en outre d'accélérer la préparation des documents grâce à la gestion de processus, à l'utilisation de procédures et à des applications pour gérer les documents et l'information. Le système de gestion électronique des documents permettra

